



DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES (DCE)

Table des matières

Table des matières	2
1) Règlement de consultation (RC)	3
1.1) Organisme qui passe le marché.....	3
1.2) Objet.....	3
1.3) Contenu des offres.....	3
1.4) Délai du marché.....	4
1.5) Délai de validité des offres.....	4
1.6) Critères de choix.....	4
1.7) Remise des offres et renseignements complémentaires.....	4
1.8) Partenariats.....	4
2) Cahier des clauses administratives particulières (CCAP)	5
2.1) Mode de règlement et condition.....	5
2.2) Garantie financière.....	5
2.3) Confidentialité et protection des données personnelles.....	5
2.4) Pénalités.....	5
2.5) Engagements sociaux et environnementaux.....	5
3) Cahier des clauses techniques particulières (CCTP)	6

1) Règlement de consultation (RC)

1.1) Organisme qui passe le marché

Le comité d'organisation COURCHEVEL MERIBEL 2023 a pour missions d'organiser les Championnats du Monde FIS de Ski Alpin dans les stations de Courchevel et Méribel du 6 au 19 février 2023.

Ces deux stations olympiques, déjà organisatrices de Coupes du monde FIS de Ski sont mondialement connues et situées sur le domaine skiable de « Trois Vallées », le plus grand domaine skiable au monde. L'événement réunira 75 nations, plus de 600 sportifs et jusqu'à 20 000 spectateurs sont attendus chaque jour. 600 millions de téléspectateurs suivront les compétitions grâce aux 1800 journalistes accrédités et aux plus de 1000 heures de retransmission.

En plus de cet événement d'ampleur internationale, le comité d'organisation est en charge de l'organisation des finales de Coupe du Monde qui auront lieu du 14 au 20 mars 2022.

1.2) Objet

Le comité d'organisation Courchevel Méribel 2023 est à la recherche d'une agence pour effectuer la refonte/création de son site internet.

1.3) Contenu des offres

Une proposition d'accompagnement sur la refonte/création du site internet des Championnats du Monde de Ski Alpin Courchevel Méribel 2023 incluant :

- Le développement
- Le design
- L'intégration
- La migration de l'hébergement existant
- La gestion de l'hébergement
- La maintenance et mises à jour techniques
- La formation de la personne gestionnaire du projet à la gestion/utilisation du site
- V1 : site vitrine/informations générales (décembre 2020)
- V X : sortie d'une nouvelle fonctionnalité : intégration dans le site

Exemple : site vitrine+ e-shop puis site vitrine + E-shop + billetterie (mars 22) puis site vitrine + E-shop + billetterie + accréditations (déc 22)

Les livrables indiqués ci-dessus sont susceptibles d'évoluer dans le temps.

1.4) Délai du marché

- Dépose du document de consultation des entreprises auprès des agences : 11/09/20
- Date limite de soumission des candidatures : 06/10/2020
- Réception des agences en short-list avec présentation du projet : 15/10/2020
- Sélection agence : 16/10/2020

1.5) Délai de validité des offres

Les offres devront être valides jusqu'à deux mois après la date limite de réception des offres.

1.6) Critères de choix

Les critères de choix reposent sur :

- La conformité de l'offre avec la demande du comité d'organisation Courchevel Méribel 2023
- Le caractère créatif de la démarche
- L'équipe projet
- L'offre tarifaire
- Les références de l'agence
- La démarche RSE et impact local

1.7) Remise des offres et renseignements complémentaires

Vous pouvez soumettre votre offre avant le 6/10/2020 par :

- Voie électronique à : marie@courchevelmeribel2023.com

Le cahier des charges vous sera transmis après un premier contact par email

1.8) Partenariats

Le comité d'organisation Courchevel Méribel 2023 peut envisager la création d'un partenariat avec son prestataire. Les modalités sont à définir ensemble.

2) Cahier des clauses administratives particulières (CCAP)

2.1) Mode de règlement et condition

Le marché fera l'objet d'un échéancier à préciser. Le paiement de chaque facture s'effectue à 60 jours le 10 du mois suivant la date de réception de facture à Courchevel Méribel 2023. Les factures devront comporter les mentions suivantes :

- Le nom et la raison sociale du créancier, une date d'émission et un numéro unique, le numéro du contrat
- Le numéro RCS, de SIRET et TVA intracommunautaire
- Le taux de TVA applicable
- La désignation de l'acheteur et son SIRET

2.2) Garantie financière

Veillez nous faire parvenir vos deux dernières liasses fiscales.
Une garantie financière spécifique sera ensuite intégrée au contrat.

2.3) Confidentialité et protection des données personnelles

Le titulaire et l'acheteur qui, à l'occasion de l'exécution du contrat, ont connaissance d'informations ou reçoivent communication de documents signalés comme présentant un caractère personnel, sont tenus de prendre toutes mesures nécessaires afin d'éviter que ces informations ou documents ne soient divulgués à un tiers qui n'a pas à en connaître.

2.4) Pénalités

Des pénalités de retard seront appliquées dont le calendrier précis est à définir dans le contrat.

2.5) Engagements sociaux et environnementaux

Précision de vos engagements en terme de développement durable et de responsabilité sociale.

3) Cahier des clauses techniques particulières (CCTP)

Le CCTP est composé d'un cahier des charges qui vous sera transmis suite à un premier contact par email.